



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 09 février 2017 à 19h00 à la mairie (14 présents, 4 absents excusés ayant donné pouvoir) avec pour secrétaire de séance : M. Nicolas JALLET.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 22 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés. AUTORISE l'adhésion de la commune de Simandre en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.- AUTORISE Mme le maire à signer l'acte constitutif du groupement. AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Simandre. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget. DECIDE de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif et DONNE mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

- ACCEPTE les différents avancements de grade des agents concernés ainsi que le taux de promotion de 100 % sous réserve des avis favorables de la CAP du Centre de Gestion. MODIFIE le tableau des effectifs du personnel communal en créant les postes nécessaires à la nomination des agents.

- ACCEPTE la modification des statuts du SIVOM du Louhannais suite au transfert de la compétence "déchets".

- SOLLICITE le report du passage en coupe pour des parcelles situées à Trésoir et au Molard.

- ACCEPTE la vente de grumes de bois au prix du cours actuel de vente de bois.

- DONNE un avis favorable au projet d'extension de la mairie tel que présenté. VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé (DETR 35 % du H.T. 121 024,42 €; DSIL 25 % du H.T. 86 446,02 €; Département 6 % du H.T. 20 747,04 €; Réserve Parlementaire 2,9 % du H.T. 10 027,74 €; auto financement 31,1 % du H.T. 107 538,85 € soit un total de 345 784,07 €). AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions prévues au plan de financement prévisionnel et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des subventions aussi importantes que possible. AUTORISE Mme le Maire à lancer une consultation et à signer le marché et tout autre document s'y rapportant.

- DONNE un avis favorable au projet de réhabilitation d'un logement communal situé "rue Saint Jean". VALIDE le plan de financement prévisionnel proposé (DETR 30 % du H.T. 36 385,46 €; DSIL 15 % du H.T. 18 192,73 €; LEADER 25 % du H.T. 30 321,22 €; Département 10 % du H.T. 12 128,49 €; auto financement 20 % du H.T. 24 256,98 € soit un total de 121 284,88 €). AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions prévues au plan de financement prévisionnel et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des subventions aussi importantes que possible. AUTORISE Mme le Maire à lancer une consultation et à signer le marché et tout autre document s'y rapportant.

- DECIDE de faire réaliser une étude de faisabilité sur le projet d'une chaufferie centralisée pour une partie des bâtiments communaux situés au bourg en bois déchiqueté. DIT que suite à l'examen de l'étude de faisabilité, le conseil municipal se prononcera sur la suite à donner.

- ENTEND diverses informations et questions :

- ♦ Présentation de la production de plaquettes bocagères en Bresse Bourguignonne par Monsieur PEYRTON Thierry (Fédération départementale des chasseurs 71) et de M. Pascal CHEVRET (responsable secteur Coopérative Bourgogne du Sud).
- ♦ Demande d'acquisition terrain en zone industrielle (M. Laurent Préciat – SCI Bati des Fontaines).
- ♦ Points sur les projets en cours au niveau des bâtiments communaux (rapporteur M. Yves RAVET).
- ♦ Remerciements décès: Mme Monique BOIRET, Florence TOSCA et Messieurs René MOUCAUD, Jean LAURENT.
- ♦ Invitation cérémonie FNACA: dimanche 19 mars à 11h30 au monument aux morts.

Ce compte-rendu **ANNULE** et **REPLACE** le précédent.

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 13 février 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

